



Parc naturel régional du Doubs Horloger

18 rue du Couvent - 25 210 Les Fontenelles

Tél : 03 81 68 53 32

www.parc-doubs-horloger.fr

Le trois mars deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le bureau du Syndicat mixte à la carte du Parc naturel régional du Doubs Horloger dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des Fontenelles, sous la présidence de Monsieur Denis Leroux.

Etaient présents :

Cédric BOLE, Léon BONVALOT, Marie-Paule BRAND, Jean-Noël CUENOT, Jean-Pierre FRIGO, Pascal GODIN, Suzanne GUERRIN, Sylvie LE HIR, Denis LEROUX, Régis LIGIER, Boris LOICHOT, Roland MARTIN, Francine MISERE, Jean-Louis MOUGIN, Alexandre PANTEL, Elisabeth REDOUTEY, Catherine ROGNON, Gilles ROBERT, Franck VILLEMMAIN

Etaient présents par visioconférence :

Anthony CUENOT

Etaient absents excusés :

Christine BOUQUIN, Dominique MOLLIER, Valérie PAGNOT, Pierre VAUFREY, Charles SCHELLE

Etaient absents :

Eric HOULLEY, Bernard JACQUET, Christian MOREL, Daniel PRIEUR,

Ont donné pouvoir :

Valérie PAGNOT a donné pouvoir à Gilles ROBERT

Pierre VAUFREY a donné pouvoir à Cédric BOLE

Dominique MOLLIER a donné pouvoir à Cédric BOLE

Elisabeth Redoutey a été élue secrétaire.

Les membres du bureau approuvent l'ordre du jour à l'unanimité.

Les membres du bureau approuvent le compte-rendu de la séance précédente à l'unanimité.

Les membres du bureau témoignent de leur solidarité avec le peuple Ukrainien et échangent sur les initiatives de solidarité dans leurs communes respectives.

*** Retour des travaux des commissions par les vice-présidents**

Les vice-présidents présentent les travaux en cours de leurs commissions.

Les comptes-rendus correspondants sont diffusés avec ce compte-rendu.

* Rappel de la procédure de validation du programme d'action et modalités d'engagement des actions

* Modalités d'engagement

Fonctionnement avec la région :

L'aménagement du territoire est la porte d'entrée pour tout le Parc quelles que soient les politiques et les directions concernées afin qu'il puisse conserver une vision d'ensemble.

Les actions se déposent sur OLGA. L'éligibilité des dépenses commence après l'accusé de réception de la Région.

Affectation de l'aide DREAL BFC :

Au-delà des 100 000 euros de dotation au titre du fonctionnement du PNR, la DREAL BFC demande au PNR de prioriser des actions en lien avec le déploiement de la Stratégie nationale pour les aires protégées sur les sites proposés par le PNR et notamment sur les sites suivants :

- Pinède de pente marneuse à Pin sylvestre et Molinie,
- Tuffière du moulin de Vermondans,
- Grotte Sainte Catherine, en veillant à la coordination de vos actions avec celles de la CPEPESC.

La DREAL BFC pourra accompagner le Parc à hauteur de 20 000 euros sur ces actions.

Ces actions permettront de prendre en considération les recommandations du CNPN dans son avis final, à savoir notamment :

"- stabiliser, à court terme, une stratégie de protection du patrimoine naturel, avec des objectifs selon les enjeux de conservation du territoire, en s'appuyant notamment sur les outils de protection forte et en associant pleinement les experts et les associations de connaissance et de protection de la nature ;
- inscrire le PNR comme acteur territorial moteur pour décliner la future SNAP, en initiant la création d'aires protégées fortes auprès des autorités compétentes et des collectivités concernées."

Calendrier de travail :

- 15 mars : Remontée des fiches définitives compilées dans un seul document.
- 31 mars : programme complètement finalisé
- Courant avril : réunion de programmation avec l'ensemble des partenaires du PNR (région, département, état), les points de contacts chez les partenaires diffuseront l'information aux personnes pertinentes à l'interne, envoyer un Doodle.
- 9 mai : date limite de dépôt de la programmation
- 8 juillet : Vote en CP

Programmation 2023 :

- Fin juin : programmer une première rencontre de concertation.
- Actions doivent rentrer dans les priorités régionales.

* Rappel des étapes de préparation des comités et des bureaux :

Rétro planning

- **1^{er} jeudi du mois à 19h** : Bureau ou Comité du Parc
- **Lundi de la semaine N-1** : Envoi de la convocation et de la note de synthèse
- **Mardi de la semaine N-2** : Réunion de l'exécutif pour la préparation du bureau.
- **Lundi de la semaine N-2** : Remontée des éléments permettant d'inscrire un sujet à l'ordre du jour.

Ordre du jour de la séance

Les sujets inscrits à l'ordre du jour sont ceux qui nécessitent un débat ou une délibération. Toute action engageant le Parc doit faire l'objet d'une délibération avant le lancement de l'opération et toute communication extérieure.

Tout projet avant d'être transmis au comité ou au bureau doit avoir fait l'objet d'un examen en commission.

Les points d'information sont inscrits en divers.

Éléments à fournir

- Pour la convocation :
 - o Intitulé du sujet reprenant la décision à prendre : 1 ligne maximum.
 - o Note de synthèse : Note de présentation, autant que possible limiter à l'essentiel nécessaire à la bonne compréhension du sujet et récapitulatif : le contexte, les objectifs, le calendrier, le budget.
 - o Les documents annexes : Projets de convention, etc...
- Pour la séance :
 - o Diaporama : Une diapo ne doit pas être exhaustive mais reprendre les points essentiels. Utilisez l'espace de commentaires pour noter sous la diapositive les points que le président devra aborder en séance.

Déroulé de la séance

La présence des chargés de mission est requise en fonction de l'ordre du jour.

M le Président anime les débats et distribue la parole, les agents ayant le statut d'observateurs n'ont pas la parole et ne s'expriment qu'à l'invitation du Président.

*** Participation du Parc aux Journées européennes des métiers d'art 2022**

Chaque année, les Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA) permettent de découvrir les métiers d'art, en immersion chez les professionnels, dans les centres de formation ou lors de manifestations originales.

Du 31 mars au 3 avril 2022, la municipalité de Charquemont participe aux JEMA, en partenariat avec le Parc naturel régional du Doubs Horloger, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne Franche-Comté et la radio RCV. A cette occasion, une douzaine de professionnels des métiers de l'art se réunissent pour présenter aux visiteurs leurs compétences dans le domaine du bois, du métal, de la photographie, de la céramique, de la tapisserie... entre savoir-faire traditionnels ou résolument modernes. Cette édition célèbre la récente création du Parc naturel régional du Doubs Horloger, et invite les artisans à produire une œuvre sur ce thème. Trois prix seront décernés, l'un par les membres du jury, le second par les visiteurs, et le dernier par les scolaires venus de plusieurs établissements.

Inauguration officielle et remise des prix, vendredi 1^{er} avril à 18h. Composition des membres du jury :

- Madame la Présidente de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne Franche-Comté
- Monsieur le Maire de Charquemont, Roland Martin, et Monsieur François Jacquot

- Monsieur Francis Ghilardini, élu meilleur ouvrier de France
- Monsieur José Sorribes
- Représentants du Parc naturel régional du Doubs Horloger

Prix décernés : Après réflexion avec les membres du comité de pilotage, il a été convenu que la meilleure valorisation et reconnaissance pour le travail réalisé par les artisans serait d'acheter l'œuvre au prix de **500€**. Ainsi, le PNR pourra en disposer et l'exposer, notamment lors de diverses manifestations sur son territoire (ex : Fête du Parc). Deux autres créations seront récompensées par « le Prix du Public » et « le Prix de la Jeunesse », respectivement achetées par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ainsi que la commune de Charquemont.

Objectifs :

- Faire connaître et faire rayonner les savoir-faire locaux sur le territoire et au-delà ;
- Prouver l'engagement réel du PNR pour la reconnaissance et la valorisation de ces savoir-faire, en adéquation avec les objectifs de la Charte ;
- Susciter la curiosité et l'intérêt, informer et sensibiliser le grand public et surtout les jeunes générations pour ces métiers parfois méconnus ;
- Créer du lien et fédérer plusieurs entités (scolaires, professionnels, élus, habitants...);
- Donner de la visibilité au PNR : valeurs, positionnement, ambitions, objectifs... grâce à la personnalisation de cet événement axé sur la création du PNR.

Le bureau décide :

- **D'acquiescer un prix d'une valeur de 500 €.**
- **De nommer membre du jury : Monsieur Denis Leroux, Président du Parc naturel régional du Doubs Horloger, Madame Valérie Pagnot, conseillère régionale et membre du Bureau du Parc naturel régional du Doubs Horloger, Monsieur Franck Villemain, Vice-président du Parc naturel régional du Doubs Horloger.**

Approbation à l'unanimité.

*** Fête du Parc les 1^{er} et 2 juillet 2022 : état des préparatifs**

Elle est prévue le 1er et le 2 juillet prochain. Mme Mollier et M Jacquot se sont proposés pour prendre part à son organisation. Les vice-présidents rejoignent également ce groupe de pilotage.

Les services ont déjà travaillé sur un premier jet de déroulé.

- **Vendredi 1er juillet 2022 :**
 - Journée institutionnelle : Comité Syndical, partenaires financiers et techniques
 - Après-midi : Organisation de conférence/table ronde
 - Thème : « Face à la crise écologique majeure, quel est le rôle du Parc naturel régional dans l'accompagnement au changement ? »
 - Phase 1 : constat, état des lieux, enjeux du territoire
 - Phase 2 : EN ACTION ☑ varier les témoignages
 - Fin de journée/soirée : moment de convivialité ☑ buffet

- Samedi 2 juillet 2022 :
 - Journée festive grand public et mise à l'honneur des partenaires
 - Cœur de la Fête : les Fontenelles ☒ « marché aux initiatives » des partenaires du PNR
 - Rayonnement sur l'ensemble du territoire ☒ animations proposées par les partenaires et les membres du PNR

* Adhésion du Parc à la SCIC Val de Consolation

La CCPHD va investir 2 millions d'euros dans le bâtiment de Consolation. Le projet d'animation est pour le moment porté par l'association Val Parc Monastère de Consolation qui devrait être transformée en société coopérative d'intérêt collectif, il faut pour cela trouver autant d'actionnaires privés que publics.

Cela marche sous forme de parts sociales dont le montant a été fixé à 50 €. M Robert propose au Parc d'acquérir 1000 € de parts sociales.

Cette implication dans la SCIC s'appuie sur l'orientation 3.3 de la charte relatif au développement touristique mais aussi aux orientations de l'axe 1 relatives aux patrimoines. En effet, site naturel et paysager majeur du territoire, le site de Consolation est au cœur des préoccupations du syndicat de PNR.

Compte tenu du préambule et de l'objet social inscrits dans les statuts de la SCIC, la souscription au capital social entre dans l'objet du syndicat. Fondée sur l'article 19 septies de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 autorisant les collectivités publiques à participer au capital des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC).

Votée et inscrite au budget, la participation est de mille Euros, (1 000 € en chiffres) correspondant à la souscription de 20 parts sociales de 50 € chacune, qui seront entièrement libérées. Le bulletin de souscription sera signé en DEUX originaux.

Le Parc naturel régional du Doubs Horloger pose sa candidature au mandat de membre du conseil d'administration de la future SCIC.

M Denis Leroux, Président, est désigné par le bureau en qualité de représentant permanent du Parc naturel régional lors des assemblées et au conseil d'administration si la collectivité est élue.

M Denis Leroux certifie qu'il n'est frappé d'aucune interdiction de gérer et administrer une société et n'est pas régi par le statut de la fonction publique au titre de son activité professionnelle en cours.

Le bureau décide :

- **D'adhérer à la SCIC du Val de Consolation par la souscription de 20 parts sociales pour un montant de 1000 € inscrits au budget**
- **De désigner le Président comme représentant du PNR lors des assemblées et au conseil d'administration de la SCIC**

Approbation à l'unanimité.

*** Désignation d'un représentant du Parc au comité stratégique Doubs Dessoubre porté par l'EPAGE Doubs Dessoubre**

Nous sommes sollicités par l'EPAGE pour désigner un représentant qui siègera dans le collège « collectivités territoriales, leurs groupements et établissements publics locaux. » du comité stratégique Doubs Dessoubre.

M Jean-Pierre Frigo propose sa candidature.

Le bureau décide :

Monsieur Jean-Pierre Frigo est désigné représentant du PNR au comité stratégique Doubs Dessoubre.

Approbation à l'unanimité.

*** Fiche action : développer un urbanisme de qualité sur le territoire du PNR pour les nouvelles constructions**

Contexte :

L'augmentation du nombre d'actifs et la forte demande en habitations sur le territoire du Parc, dues à un important développement du travail frontalier depuis 1999 ont conduit à une urbanisation croissante très dynamique depuis les vingt dernières années et à un phénomène de périurbanisation. Ces extensions de bâti et de la tache urbaine se retrouvent très souvent en bordure des noyaux construits, sous forme de poches de lotissements, de maisons individuelles et de zones d'activités très artificialisées, peu qualitatives, non adaptées à la région et très consommatrices d'espaces naturels et agricoles.

Objectif de l'action

L'objectif général de l'action est de développer des formes d'habitat maîtrisées sur le territoire, moins consommatrices d'espaces, mettant en valeur les paysages et pensées avec les habitants, en se basant sur ce qui peut par exemple être fait dans le cadre des écoquartiers.

Territoire d'innovation, le Parc doit être pionnier sur cette question.

Cet objectif général passera notamment par la sensibilisation aux nouvelles formes d'habitat ainsi que l'accompagnement de projets exemplaires.

Le budget

Le budget pour l'année 2022 est principalement prévu pour la réalisation de 3 visites de terrain à destination des élus intéressés. Ces visites permettront d'avoir des retours d'expérience de communes ayant développé une organisation de quartiers réfléchie (labelisée ou non).

Dans un même temps, ces visites feront l'objet de fiche de projet ce qui permettra pour des communes n'ayant pas participé aux visites d'avoir ces retours d'expériences.

Action	Budget 2022
Communication : <ul style="list-style-type: none"> • Impression et conception de fiches projet 	1 000 €
Organisation de visites de terrain à la journée : <ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge bus pour 3 visites (850 euros par visite environ) 	2 550 €
Total	3 550 €

Partenariat

Cette action sera portée conjointement par le PNR, le CAUE et la DDT, qui ont la connaissance des opérations de qualité présentes sur le territoire régional.

Le bureau valide la réalisation de cette action et son budget.

Approbation à l'unanimité.

M Frigo ajoute que des promoteurs sont alléchés par la rentabilité des opérations dans la région, il faut que nous arrivions à leur faire comprendre les enjeux de la qualité.

Franck Villemain précise que les consommations actuelles sont déjà prises en compte. Les promoteurs font de la prospection. Nous prévoyons des rencontres pour aborder ces questions de qualité avec eux.

M Bôle ajoute que l'enjeu de l'écologie ne pèse pas lourd face à la rentabilité. Sur l'urbanisme la formation et la pédagogie sont nécessaires mais il nous faut aussi des règles d'urbanisme carrées si l'on veut revenir dans le bon état d'esprit. Il faut accompagner les communes dans les deux années à venir sur les outils qui permettent de dire non car l'on se retrouve vite au tribunal sur ces enjeux.

***Fiche action : Programme d'éducation WATTY**

Signature de la convention de partenariat entre EcoCo2 et le Parc pour déployer le programme Watty sur 21 classes du territoire sur l'année scolaire 2022/2023.

Le programme WATTY a pour objectifs de sensibiliser les élèves d'écoles maternelles et élémentaires à la transition écologique et les rendre acteurs. Ceci en organisant différentes choses pendant l'année scolaire. Le programme s'articule autour de plusieurs axes : ateliers, moment avec les parents, organisation d'un évènement par an, outils pédagogiques pour les enseignants. Le programme est proposé et suivi par l'organisme EcoCo2 mandaté par l'Etat. Le partenaire local sera le CPIE du Haut-Doubs. L'action est financée à hauteur 70 % par des Certificats d'Economie d'Énergie. Le Parc propose de financer le reste à charge. Avec un objectif de toucher 21 classes, le montant de l'action est de 5 880 € HT sur l'année scolaire 2022/2023.

Pour l'instant voici les écoles intéressées : école de Charquemont, école de Maîche, écoles de Bonnetage, école de St-Hippolyte, école privée du Russey, école de Damprichard.

Le bureau valide la réalisation de cette action et son budget.

Approbation à l'unanimité.

Il est convenu de communiquer aux membres du bureau la liste de diffusion utilisée pour mobiliser les écoles.

* Fiche action : Un ciel étoilé pour le Doubs Horloger

Cette fiche action comporte trois volets complémentaires et qui peuvent se nourrir l'un de l'autre. A savoir :

- **Volet 1** : diagnostic de la pollution lumineuse et pré-identification d'une trame noire : travail en collaboration avec les Pnr du Haut-Jura et des Ballons des Vosges. Ce travail fera l'objet d'une prestation par un cabinet extérieur. Le parc travaille actuellement avec ses confrères pour établir une organisation commune et un groupement de commande.
- **Volet 2** : mettre en place des actions de sensibilisation et d'informations sur l'éclairage public à destination des élus, des acteurs privés et du grand-public
- **Volet 3** : expérimentation sur l'extinction de l'éclairage public avec des communes volontaires. Ce volet se traduit par le lancement d'un appel à manifestation auprès des communes pour pouvoir bénéficier d'un accompagnement du Parc sur les aspects méthodologiques, administratifs, de sensibilisation et de communication. Les communes volontaires bénéficieront d'une animation du Parc sous forme de groupe de travail. Cf. convention pour voir les détails

Ainsi, pour asseoir le partenariat entre les parties sur l'expérimentation de l'extinction de l'éclairage public, le Parc souhaite conventionner avec les communes mobilisées afin de définir clairement les modalités d'interventions techniques et pour pouvoir par la suite valoriser la démarche. **Cette convention fait l'objet d'une validation en bureau pour signature par le Président du Parc.**

Pour la suite, un courrier faisant office d'appel à manifestation sera envoyé à toutes les communes. Les communes seront invitées à se réunir une nouvelle fois pour une réunion de présentation de l'expérimentation et pour lancer la dynamique collective. Le Parc a d'ores et déjà préparé quelques outils à destination des communes (délibération, arrêté, flyer, tableau de bord) et sera également mobilisable par les communes partenaires pour intervenir lors de réunions publiques.

Le bureau valide la réalisation de l'action et autorise le Président à signer la convention avec les communes mobilisées.

Approbation à l'unanimité.

Mme Miséré pose la question de l'engagement de la responsabilité si l'éclairage est éteint et qu'il y a un accident.

Mme Rognon répond qu'elle est originaire de la vallée de la Loue où la lumière est éteinte depuis longtemps et qu'elle n'a jamais entendu parler de problèmes.

M Loichot précise que St Hippolyte est candidate mais que le travail consistera à préciser où et comment cette extinction sera réalisée.

M Pantel ajoute que l'on peut programmer et avoir des détecteurs, les LED permettent de la souplesse.

Mme Rognon évoque également la problématique de l'affichage lumineux.

* Avenant 2022 : cofinancement du CLS par le Pays du Haut-Doubs

Le 12 octobre 2018, une convention relative à la mise à disposition du chargé de mission santé dans le cadre du contrat local de santé a été signée entre le PETR du Pays Horloger (convention reprise par le PNR du Doubs Horloger) et le Syndicat Mixte du Pays du Haut Doubs.

L'article 2 de la convention stipule qu'un avenant financier définissant les montants octroyés sera signé dès le recrutement de l'agent, puis annuellement.

Les dépenses éligibles sont :

- traitement de base et, le cas échéant, supplément familial de traitement, primes et indemnités ainsi que les charges liées à l'agent (CNAS, assurance du personnel, frais de formation, médecine du travail...)
- dépenses d'équipements de l'agent (informatique, téléphonie,...)
- frais de déplacements

Coût prévisionnel du chargé de mission santé pour l'année 2022 :

DEPENSES PREVUES EN 2022	ANIMATEUR SANTE	Détail
Charges de personnel	48 800€	
Dont Salaires brut	34 350 €	
Charges patronales	14 450 €	
Déplacements	3 900 €	
Assurance du personnel	540 €	(TBI+RI) x 1.1/100
Assurance auto-mission	285 €	0.05696 x nbre de km (5000)
Licence Fsecure ordinateur + office 365 PPS	250 €	Licences annuelles
Abonnement téléphone portable	250 €	19.90 €/mois + hors forfait éventuel
CNAS	212 €	Forfait/agent/an
Formations	900 €	
TOTAL	55 137 €	

Le Pays du Haut-Doubs attribue au bénéficiaire une subvention proportionnelle à sa population par rapport à celle du PNR du Doubs Horloger (population du territoire de l'ancien PETR) définie selon le dernier recensement en vigueur une fois déduite l'aide apportée par l'Agence Régionale de Santé.

La subvention de l'ARS s'élève à 25000 € pour l'année 2022. Le reste à charge estimé pour le PNR du Doubs Horloger et le Syndicat Mixte du Pays du Haut Doubs s'élève à 30 137 €.

	PNR du Doubs Horloger (territoire ancien PETR)	Syndicat Mixte du Pays du Haut Doubs
Population	47 291 habitants	63 097 habitants
Taux de participation	42.84 %	57.16 %
Montant de la participation	12 910.69€	17 226.31 €

Le bureau autorise le Président à signer l'avenant financier 2022 avec le Pays du Haut-Doubs.

Approbation à l'unanimité.

***Convention avec l'URACOFOR**

La fiche action reprend les éléments proposés dans la convention triennale avec l'URACOFOR. La convention doit être validée et signée.

La forêt communale, qui correspond à 47 % de la forêt fait l'objet d'une considération affirmée pour sa contribution au développement économique des communes, ainsi qu'aux enjeux sociaux et environnementaux. De part ces caractéristiques, les communes contribuent fortement au maintien et

à la structuration des filières locales à travers la gestion forestière, mais également à travers leurs projets de construction et d'énergie. Suite aux élections, de nouveaux élus se retrouvent en charge de la gestion forestière et doivent prendre des décisions essentielles engageant l'économie des communes dans un contexte de crise sanitaire des forêts et de marché saturé. Pour cette première convention avec les Communes forestières, le Parc a souhaité proposer des actions pour outiller les élus (nouveaux et plus anciens) afin qu'ils soient en pleine capacité pour prendre des décisions concernant la forêt. Ainsi, la convention s'articule sur 4 volets :

- **Volet 1** - Formations sur la gestion forestière pour faciliter les prises de décisions – réunions collectives et de groupes de travail
- **Volet 2** - Procédure d'acquisition de biens sans maître (méthode, accompagnement, formation)
- **Volet 3** - Sensibilisation sur l'utilisation du bois local dans la construction et l'énergie
- **Volet 4** – Déploiement du dispositif « Dans 1000 communes la forêt fait école » à partir de 2023

Le bureau autorise le Président à signer la convention.

Approbation à l'unanimité.

* Divers

- **Lieux des bureaux :** les membres du bureau préfèrent que les bureaux se tiennent aux Fontenelles et que les commissions se déroulent sur le territoire du Parc.

Le Président

Denis Leroux

